

**Notice pour l'admission et l'inscription administrative**  
**dans le parcours de formation**  
**MEEF Master 2 Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)**  
**Métiers de l'Education Inclusive (MEI)**

Cette notice vous accompagne dans la constitution de votre dossier d'admission et les opérations d'inscription pour le parcours M2 MEEF PIF MEI.

### 1. Calendrier

1	<b>Candidatures 1<sup>ère</sup> Vague</b> Ouverture eCandidat Fermeture eCandidat	Jeudi 28/05/2020 Dimanche 28/06/2020
2	Commission d'admission - Entretiens individuels des candidat.e.s	Mercredi 01/07/2020
3	Publication des résultats (mail)	Jeudi 02/07/2020
4	Confirmation sur eCandidat par les candidat.e.s admis.e.s	Au plus tard le lundi 06/07/2020
5	<b>Candidatures 2<sup>nd</sup> Vague</b> Ouverture eCandidat Fermeture eCandidat	Mardi 07/07/2020 Dimanche 30/08/2020
6	Commission d'admission - Entretiens individuels des candidat.e.s	Mercredi 02/09/2020
7	Publication des résultats (mail)	Jeudi 03/09/2020
8	Confirmation sur eCandidat par les candidat.e.s admis.e.s	Au plus tard le lundi 07/09/2020
9	Inscription administrative des néo-entrant.e.s	Début septembre-début octobre 2020
10	Accueil des étudiant.e.s	Mercredi 09/09/2020 (sous réserve)
11	Début des enseignements	Mardi 15/09/2020 (sous réserve)

## 2. Public concerné

Le parcours MEEF PIF MEI s'adresse à plusieurs types de publics :

Les enseignant.e.s du 1er et du 2nd degré.

Les formateurs et formatrices académiques du 1er et 2nd degré non titulaires d'un Master 2.

## 3. Conditions d'admission

1/ Etre titulaire d'un diplôme universitaire Bac + 4 ou être en reprise d'études et pouvoir bénéficier d'une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) ou d'une validation des acquis de l'expérience (VAE).

En cas d'admission à la formation, la demande de VAPP est gérée par les Services de l'INSPE.  
La VAE doit avoir été obtenue avant candidature (cf. rubrique 8\* en fin de document).

2/ Etre enseignant.e, formateur, formatrice ou pouvoir justifier d'un stage de + de 300 h en tant qu'enseignant.e, formateur, formatrice.

## 4. Coût de la formation

En formation continue non financée, il était de 243€ pour l'année universitaire 2019-2020.

Le montant concernant l'année universitaire 2020-2021 sera communiqué en juillet 2020.

Il faut ajouter le montant de la contribution CVEC : 91€ en 2019-2020, (voir 7. Modalités d'inscription).

## 5. Modalités de candidature

Les candidatures sont dématérialisées.

Elles se font en ligne sur eCandidat via le site de l'INSPE :

<https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/candidatures-master-meef-pratiques-et-ingenierie-de-la-formation-meef-pif--1042769.kjsp>

(Numéro INE à fournir, cf. détail en rubrique 8\*\*), du 28/05/2020 au 28/06/2020 inclus (première vague de candidatures), du 07/07/2020 au 30/08/2020 inclus (2<sup>ème</sup> vague de candidatures).

Les candidat.e.s seront reçu.e.s pour un entretien de 10 minutes environ le 01/07/2020 (1<sup>ère</sup> vague de candidatures), le 02/09/2020 (2<sup>ème</sup> vague de candidatures).

## 6. Commission d'admission

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission d'admission qui se réunira le 01/07/2020 (pour la 1<sup>ère</sup> vague de candidatures), le 02/09/2020 (pour la 2<sup>ème</sup> vague de candidatures).

Les candidat.e.s seront reçu.e.s pour un entretien (10 minutes environ) par les membres de la commission d'admission.

Si nécessaire, pour les candidat.e.s admis.e.s, un dossier de demande de VAPP pourra être engagé par l'INSPE et transmis, pour validation, à l'Université Lyon1.

Les demandes de dispenses d'enseignement seront étudiées lors de la commission d'admission : il est recommandé de lire attentivement la maquette de la formation avant d'effectuer une demande de dispense.

Les candidat.e.s seront informé.e.s par mail du résultat de la commission d'admission, à partir du 02/07/2020 (pour la 1<sup>ère</sup> vague de candidatures), du 03/09/2020 (pour la 2<sup>ème</sup> vague de candidatures).

Les candidat.e.s admis.e.s auront à confirmer leur candidature sur eCandidat, au plus tard le 06/07/2020 (admis.e.s en 1<sup>ère</sup> vague de candidatures), le 07/09/2020 (admis.e.s en 2<sup>ème</sup> vague de candidatures).

## 7. Modalités d'inscription

Les inscriptions administratives (début septembre-début octobre 2020) se font au Service Scolarité après votre admission en formation.

Les candidat.e.s admis.e.s recevront les modalités et le dossier d'inscription par mail en même temps que la notification du résultat de la commission d'admission (à partir du 02/07/2020 pour la 1<sup>ère</sup> vague de candidatures et du 03/09/2020 pour la 2<sup>ème</sup> vague de candidatures).

Liste des pièces à fournir pour une première inscription :

- Dossier d'inscription dûment complété (INE \*\*, date d'obtention du bac ...) ;
- Copie de pièce d'identité en cours de validité ;
- Attestation responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2020-2021 ;
- 1 photo d'identité ;
- Un chèque de règlement des frais d'inscription libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable UCBL (le montant est fixé par arrêté ministériel annuel et sera communiqué en juillet 2020. Pour mémoire : le montant 2019-2020 était de 243€) ;
- **Attestation d'acquiescement de la contribution CVEC.**

**La contribution CVEC** est une procédure ministérielle nouvelle depuis la rentrée 2018-2019 : le paiement de cette contribution obligatoire doit être effectué au préalable, avant toute inscription administrative. Pour plus d'infos : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

## 8. Pour vous aider

Le site de l'INSPE : <https://inspe.univ-lyon1.fr>

Durant la phase de préinscription eCandidat : le Service Scolarité de l'INSPE, [chantal.durrenmath@univ-lyon1.fr](mailto:chantal.durrenmath@univ-lyon1.fr) Tél. : 04 72 07 30 20

Contenu et Organisation de la formation :

<https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/offre-de-formation/metiers-de-l-enseignement-de-l-education-et-de-la-formation-pratiques-et-ingenierie-de-la-formation-ash--844036.kjsp?RH=1368518289687>

La VAE, qu'est-ce que c'est : \*

[http://focal.univ-lyon1.fr/medias/fichier/validation-acquis-experience-vae-lyon\\_1414418262559-pdf?ID\\_FICHE=174336](http://focal.univ-lyon1.fr/medias/fichier/validation-acquis-experience-vae-lyon_1414418262559-pdf?ID_FICHE=174336)

Numéro INE : \*\*

Le N° INE est un **Identifiant National Etudiant.e** unique.

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS.  
Il est appelé également N° BEA.

Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un.e étudiant.e ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit.e en France, **ne possède pas** de N° INE.

Il.Elle obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996.

**Ce N° est unique et doit être conservé précieusement par l'étudiant.e.**

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il désirera s'inscrire.

Un.e étudiant.e ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il.elle a fréquenté. Il.Elle peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.e.

**Ce numéro est composé de 11 caractères.**